

les organisations de tueurs qui opèrent à partir du territoire libanais, tandis que le Gouvernement libanais se dérobe à ses obligations internationales et à ses responsabilités envers ses propres citoyens en hébergeant sur son territoire et au sein de sa population des équipes de tueurs qui se livrent à des atrocités barbares et au massacre gratuit de civils innocents.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Yosef TEKOAH

DOCUMENT S/10797

Lettre, en date du 21 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Oman

[Original : anglais]
[21 septembre 1972]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, en votre qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 1972, les derniers actes d'agression perpétrés par la République démocratique populaire du Yémen à l'encontre de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Sultanat d'Oman.

Entre le 22 mai et le 1^{er} juin 1972, des forces de la République démocratique populaire du Yémen ont dirigé des tirs de mortiers et d'armes automatiques sur les positions omanaises et sur des avions omanais volant à l'intérieur de l'espace aérien omanais à partir de positions situées du côté omanais de la frontière.

Le 22 juin, 23 coups de mortier moyen ont été tirés sur les positions omanaises par les forces de la République démocratique populaire du Yémen.

Le 23 juin, 2 coups de mortier moyen ont été tirés à travers la frontière par les forces du Yémen du Sud.

Le 9 juillet, 7 coups de mortier moyen ont été tirés sur les positions omanaises.

Le 8 septembre, 8 coups de mortier moyen ont été

tirés sur un camion de trois tonnes omanais qui traversait un oued situé en territoire omanais.

Le 10 septembre, 7 coups de canon sans recul de 75 mm et 3 coups de mortier sont tombés sur nos positions.

Le 13 septembre, 27 coups de mortier moyen et 7 coups de canon sans recul de 75 mm sont tombés sur les positions omanaises, blessant deux soldats omanais.

Le Gouvernement du Sultanat d'Oman est sérieusement préoccupé par ces derniers actes d'agression de la République démocratique populaire du Yémen, qui a ouvertement et honteusement affirmé ses intentions hostiles et agressives à l'égard du Sultanat d'Oman, Etat souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous prie humblement de porter cette communication à l'attention de tous les Etats Membres en tant que document du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent de l'Oman
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Faisal AL-SAID

DOCUMENT S/10798

Lettre, en date du 20 septembre 1972, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de la Guinée, de la Somalie et du Soudan

[Original : anglais]
[21 septembre 1972]

Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de vous prier, au nom de nos gouvernements respectifs, de convoquer aussitôt que possible une réunion du Conseil de sécurité en vue de poursuivre l'examen du problème de la Rhodésie du Sud, conformément à la décision du Conseil de rester activement saisi de cette question.

*La représentante permanente de la Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Jeanne Martin Cissé

*Le représentant permanent de la Somalie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Abdulrahim Abby FARAH

*Le représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) Rahmatalla ABDULLA